

# Les vaccins contre la Covid-19 en 6 questions pratiques

### 1. Pourquoi se vacciner?

- ✓ Se vacciner permet de se protéger contre une maladie qui peut tuer.
- ✓ Les essais cliniques ont montré que les vaccins Pfizer et Moderna sont efficaces à 90%¹ contre la Covid-19, y compris ses formes graves. Le vaccin Astra Zeneca est efficace à 70%¹.
- ✓ Les vaccins à ARN messager (Pfizer et Moderna) ou à protéine (Astra Zeneca) ont fait l'objet de recherches ces 20 dernières années et ont prouvé leur sécurité.
- ✓ Les vaccins ont reçu l'autorisation de l'Agence Européenne du Médicament et de la Haute Autorité de Santé en France.
- ✓ Il y a plus de bénéfices à se faire vacciner que de risques liés aux éventuels effets secondaires², qui se produisent très rarement.

## 2. Pourquoi vacciner certains publics en premier?

- ✓ Les personnes âgées de 75 ans et plus, les résidents âgés en établissement³, les personnes en situation de handicap hébergées en maison ou foyer d'accueil sont plus à risque de développer une forme grave de la maladie et d'en décéder : elles sont prioritaires.
- ✓ Les professionnels de santé et d'accompagnement médico-social sont exposés à un risque de transmission : ils sont prioritaires.
- ✓ Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque⁴ de développer une forme grave de la Covid-19 et disposant d'une ordonnance médicale sont prioritaires.

#### 3. Où se faire vacciner?

- ✓ Le vaccin peut être administré en hôpital, en établissement spécialisé, en centre de vaccination ou en équipe mobile de vaccination (EMV).
- ✓ La liste actualisée est disponible sur le site <a href="https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html">https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html</a> ou par téléphone au **0 800 009 110.**

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Après l'administration de deux doses à deux semaines (Pfizer et Moderna) ou quatre semaines (Astra Zeneca) minimum d'intervalle

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les effets indésirables incluent des réactions locales légères ou modérées qui disparaissent rapidement.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> EHPAD, USLD, établissement de santé, service de soins de suite et réadaptation, résidences autonomie, résidences services, lieux de vie spécialisés

#### 4. Comment le consentement est-il recueilli?

- ✓ La vaccination n'est pas obligatoire et restera un libre choix pour chacun.
- ✓ Le consentement devra être libre, éclairé et recueilli <u>oralement</u> par le médecin au cours d'une consultation pré-vaccinale<sup>5</sup>.
- ✓ Une personne de confiance<sup>6</sup> désignée par écrit pourra accompagner les personnes qui le souhaitent et participer au recueil du consentement.
- ✓ Un tiers ne peut se substituer au consentement ou au refus du candidat à la vaccination lorsque celui-ci est en pleine capacité d'exprimer un choix éclairé.

## 5. Dans quel cas le vaccin n'est pas recommandé?

- ✓ La consultation pré-vaccinale permet d'écarter les candidats à la vaccination présentant des contre-indications telles que :
  - Une hypersensibilité à une substance active ou à l'un des excipients ;
  - Un historique de manifestations allergiques graves (ex : réactions anaphylactiques) ;
  - Un épisode infectieux en cours ;
  - Une vaccination antigrippale de moins de 3 semaines.
- ✓ Il n'est pas recommandé aux personnes malades de la covid-19 de se faire vacciner avant un délai de 3 mois minimum après l'apparition des symptômes ou en cas de symptômes persistants<sup>7</sup>.
- ✓ Les vaccins sont indiqués pour les personnes âgées de 18 et plus<sup>8</sup>.

## 6. Que faire après avoir été vacciné?

- Respecter les gestes barrière reste primordial car l'impact de la vaccination sur la contagiosité du virus reste à déterminer.
- ✓ Signaler toute apparition de signe ou d'effets secondaires à son médecin.

#### **Sources**

- ✓ Haute Autorité de Santé : <u>Réponses rapides vaccination</u> ; <u>Stratégie vaccinale 1</u> ; <u>Stratégie vaccinale 2</u>
- ✓ https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html
- ✓ Ministère des Solidarités et de la santé : <u>Supports de communication</u> ; <u>Portfolio vaccination anticovid</u> ; <u>Guide de la vaccination contre la covid en EHPAD/USLD</u>

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> cancers, maladies rénales chroniques, transplantés etc.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La consultation pré-vaccinale est réalisée sur place ou, si cela n'est pas possible, en téléconsultation à distance

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Si le résident n'a pas désigné de personne de confiance, un autre tiers peut participer au recueil du consentement : un mandataire judiciaire, un parent ou un proche, un bénévole d'accompagnement en qui la personne a confiance.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Les personnes cas contact sont invitées à réaliser un test avant d'envisager une vaccination

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> 16 ans et plus pour le vaccin Cominarty de Pfizer